

CR014

Parcours complet - **10 jours** 70 heures
 Pack réussite seul - **2 jours** 14 heures
 Autres parcours - **Nous consulter**

4 873 €
1 400 €

Exonérés de TVA
 Déjeuners offerts

Certificat assurance risques et assurance construction

OBJECTIFS

- **Suivre** l'actualité jurisprudentielle et réglementaire en RC décennale et dommages ouvrage
- **Acquérir** la méthodologie de règlement des sinistres dans le cadre de la convention CRAC et avenant 1
- **Optimiser** sa méthodologie de gestion des sinistres dommages - ouvrage et responsabilité décennale dans le cadre de dossiers amiables et juridiques
- **Appréhender** la méthode de règlement des sinistres en assurance tous risques chantiers
- **Informier**, fidéliser le client
- **Traiter** les dossiers sinistres avec efficacité

MODULARITÉ : VOUS CHOISISSEZ LES MODULES QUE VOUS SOUHAITEZ SUIVRE EN FONCTION DE VOS COMPÉTENCES ACQUISES ET À ACQUÉRIR

LES PARCOURS RÉUSSITE :

Le parcours complet : 10 jours avec l'épreuve de validation et le suivi de l'ensemble des modules.

Le parcours « compétences techniques » : 8 jours avec l'épreuve de validation et le suivi de l'Unité 1.

Le parcours « compétences comportementales » : 2 jours avec l'épreuve de validation et le suivi de l'Unité 2.

Le pack réussite : une journée de training obligatoire et l'épreuve de validation sur l'ensemble des modules.

PUBLIC

- Gestionnaires de sinistres construction avec au moins 1 an d'expérience
- Gestionnaires souhaitant faire reconnaître leurs compétences

PRÉ-REQUIS

AA041 - AA024 - AA063
 ou expérience équivalente.

POINTS FORTS

Un certificat IFPASS reconnu par les acteurs de l'assurance.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

8 octobre au 31 décembre

Disponible en régions
 sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Un certificat sera remis en cas de succès aux épreuves de validation.

PROGRAMME

UNITÉ 1 ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES TECHNIQUES

SE PERFECTIONNER EN ASSURANCE RC DÉCENNALE

MODULE 1

1. Assurance des ouvrages en garantie décennale depuis le 08.06.2005
2. Assurance des intervenants spécifiques
3. Garantie dans le temps
4. Plafond de garantie en assurance obligatoire
5. Désordres garantis en RCD
6. Délais de recours contre les intervenants

SE PERFECTIONNER EN ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

MODULE 2

Analyse d'études de cas

1. Dommages ouvrage, une obligation d'assurance pour le maître d'ouvrage
2. Garanties et limites en DO TRC RC maître d'ouvrage

OPTIMISER LA GESTION DES SINISTRES CONSTRUCTION

MODULE 3

1. Analyse d'études de cas de règlement de sinistres construction DO spécifiques
2. Analyse d'études de cas de règlement de sinistres construction RCD spécifiques

GÉRER LA CONVENTION CRAC ET L'AVENANT 1

MODULE 4

1. Présentation de la CRAC et l'avenant 1
2. Analyse de la convention et de l'expertise CRAC
3. La gestion des recours CRAC
4. La gestion des recours avenant 1
5. L'organisation de l'expertise CRAC

ASSURANCE TOUS RISQUES CHANTIERS ET MONTAGE ESSAIS

MODULE 5

Analyse d'études de cas

1. Identifier les besoins d'assurance en matière de chantiers construction et montage essais
2. Analyse des garanties d'un contrat TRC et TRME
3. Le règlement des sinistres

UNITÉ 2 DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES COMPORTEMENTALES

TRANSFORMER LE SINISTRE EN OPPORTUNITÉ DE FIDÉLISATION

MODULE 1

1. Repérer les différentes attentes du client déclarant un événement garanti
2. Règles fondamentales de l'accueil de la clientèle
3. Transformer le sinistre en opportunité de fidélisation

GÉRER ET TRAITER EFFICACEMENT LES OBJECTIONS

MODULE 2

1. Comprendre ce que signifie l'objection
2. Construire ensemble autour de l'objection
3. Réussir concrètement à gérer puis traiter les objections
4. S'auto-évaluer pour progresser

PACK RÉUSSITE

1. Une journée de training obligatoire pour tous les candidats en vue de l'épreuve finale.
2. Une épreuve de validation composée d'un écrit et/ou oral devant un jury de professionnels et pédagogues.
3. La certification est obtenue à partir de 12/20 de moyenne générale.